

LE BAIL MEUBLE

En résumé

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Objectifs

Etre en capacité d'appréhender les différentes locations meublées, leurs particularités et aspects juridiques

» Participant

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

» Pré-requis

Une expérience dans le domaine de l'immobilier est souhaitée.

Programme

Les différentes locations meublées

Résidence principale

Bail mobilité

Location meublée touristique

La résidence secondaire

Régime juridique de la location résidence principale

La durée du contrat

Le préavis

La résiliation par le locataire

Le respect des dispositions du règlement de copropriété et des dispositions législatives

Impacts de l'encadrement des loyers applicable au 1er juillet 2019 à Paris

Comparatif entre le meublé résidence principale, courte durée et bail mobilité

Distinctions pratiques et juridiques entre les différents statuts de la location meublée

Le cas AirBnB et/ou Abritel (actualité Loi Elan entre autres)

Régime fiscal pour le propriétaire

Les régimes d'imposition dans la catégorie des BIC

La distinction entre loueur professionnel et loueur non professionnel, conditions pour être loueur professionnel

LE BAIL MEUBLE

Méthodes, moyens et suivi

» Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

» Moyens techniques

Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro / haut-parleurs.
Connexion internet haut débit.

» Moyen d'appréciation de l'action

Lors de la formation, les participants sont soumis à des mises en situation, des exercices pratiques, des échanges sur leurs pratiques professionnelles permettant un contrôle continu de leur progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

» Suivi de l'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations ... qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation

» Accessibilité

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent Handicap pour que nous étudions votre demande.

Un conseiller formation vous répondra sous 48h

LE BAIL MEUBLE

Évaluations de la formation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.
Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

Intervenant

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation.
Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Formation en

300€ net de taxe / personne certification
non comprise

Durée

1 jour(s)
7 heure(s)

Autres détails

> Formation à distance